

Annexe n°11 au Règlement des Etudes : La transmission, au cœur des missions de la direction technique

La direction technique de L'ENSATT a une double responsabilité : l'apprentissage à la pratique de l'outil théâtre et l'accompagnement pédagogique. Ces deux missions complémentaires sont assurées par le Directeur Technique et l'ensemble des régisseurs principaux et régisseurs :

- Constructeur chef d'atelier
- Lumière
- Machiniste cintrier
- Multimédia
- Plateaux/accessoires
- Son

L'accompagnement pédagogique effectué à chaque instant par chacun de ces personnels hautement qualifiés contribue constamment à positionner l'ENSATT comme un haut lieu de compagnonnage reconnu par le réseau professionnel, ainsi que comme une référence pour tous les métiers de la scène.

Il consiste à mettre en oeuvre un suivi constant et adapté, sur toute la durée de leur présence à l'Ensatt (de 1 à 3 ans), des réalisateurs / concepteurs en formation, afin de leur permettre d'acquérir une maîtrise d'usage des règles de l'art et de l'outil théâtre par les exigences de l'apprentissage in situ.

Si l'on peut dire que l'excellence s'acquiert aussi par l'expérimentation équilibrée de règles fondamentales pendant la conception, la réalisation ou la diffusion, alors, une des missions majeures des membres de la direction technique est de former chaque jeune à l'utilisation des équipements traditionnels comme à l'usage des nouvelles technologies. Chacun contribue ainsi activement à fabriquer un label de fiabilité « made in Ensatt », permanent, évolutif, adapté, durable.

Ce suivi quotidien, simultané aux cours, quels que soient les départements et spécialités, opère aussi après la sortie de l'Ensatt. La forme singulière que revêt le compagnonnage pratiqué au sein de l'école consiste indéniablement en un mode d'assistance mutuelle entre étudiants, en lien étroit avec les professionnels qui y enseignent et sont autant de relais pour faciliter l'insertion future.

De ce point de vue, l'usage des nouvelles technologies durant le temps des études fait l'objet d'une attention particulière. Le « goût du travail bien fait », revendiqué par l'ENSATT, se traduit en particulier dans l'utilisation bien pensée du multimédia dont la direction technique, en lien avec le service informatique, assume la responsabilité.

Comme l'ensemble des régisseurs, au carrefour de missions propres à la maintenance et au développement l'école, le régisseur multimédia, dans un cadre de temps déterminé, est plus particulièrement chargé de transmettre les indispensables notions de régie numérique au sein des parcours et d'assurer l'accompagnement pédagogique des concepteurs Lumière et Son de 3^{ème} année sur des disciplines spécifiques, particulièrement pour les ateliers spectacles, mais aussi hors cursus pédagogique direct (ex : utilisation du multimédia dans le spectacle vivant et sur sa mise en oeuvre dans les ateliers spectacles).